

---

**Présents** : Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre - Président ;  
Joris DURIGNEUX, Vincent LOISEAU, Sammy VAN HOORDE, Christine GRECO, Ariane CHRISTIAN, Echevins ;  
Martine COQUELET, Présidente du Centre Public d'Action sociale ;  
~~Eric MORELLE~~, Pierre CARTON, Thomas DURANT, ~~Marc COOLSAET~~, Fabian RUELLE, Patrick POLI, Antoine CAUCHIES, Concetta CANNIZZARO-CANION, Marcel DE RAIJMAEKER, ~~Catia POMPILI~~, ~~Emilie RIODA~~, Virginie BOURLARD, Roméo DELCROIX, Alexy SAUTELET, Alain MIRAUX, Nathalie BERTRAND, Isabelle DELHAYE, Samuël NTEM NTEM II, Conseillers;  
Carine NOUVELLE, Directrice Générale

Excusés : Emilie Rioda , Eric Morelle

---

Séance publique

**OBJET : 504.3/301.24 - Plateforme pour le Service Citoyen - Adhésion**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Attendu que la Plateforme pour le Service Citoyen qui a été créée dans le but de coordonner les opérateurs belges et européens et d'organiser les Services Citoyens opérationnels (Loi fédérale organisant le Service Citoyen en Belgique et octroyant un statut reconnu pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans);

Attendu que le Service Citoyen est accessible à tous les jeunes entre 18 et 25 ans pour un engagement de 6 mois à temps plein (4 jours (28h)/semaine dans l'organisme d'accueil et 1 jour/semaine en formation, temps d'échange/maturation ou chantier collectif). En contrepartie, le jeune reçoit une indemnité journalière de 10 €, jusqu'à 100 € par mois de frais de transport, une assurance RC, le maintien des allocations et aides sociales ainsi qu'une dispense de recherches actives d'emploi pour le Forem;

Attendu que le Service Citoyen permet de :

- favoriser le développement personnel de ces jeunes (transition vers la vie active, soft skills, acquisition de nouvelles compétences, réorientation, formations, alternance, émancipation ...)
- augmenter la cohésion sociale (brassage socio-culturel, inclusion, diversité, mixité, intégration, égalité des chances ...)
- encourager l'exercice d'une citoyenneté engagée (engagement, responsabilité, connaissance des droits et des devoirs, information, sens critique, participation démocratique, dialogue ...)
- renforcer la solidarité (utilité sociale, aide aux personnes, intergénérationnel, l'entraide, la lutte contre l'isolement et contre la pauvreté ...).

Vu qu'il y a 5 niveaux d'engagement possible pour la commune :

- Niveau 1 : Signer la Charte du Service Citoyen : par la signature de cette charte, la commune s'engage symboliquement et politiquement à soutenir, sur base de ces Principes fondamentaux, la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique (cf. annexe "Engagement 1").

- Niveau 2 : Faire connaître le Service Citoyen : la commune s'engage à mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen auprès des jeunes de la commune.

*Publication au sein du bulletin communal, affichage aux valves, flyers, site internet, missives aux écoles communales pour les 6èmes années et contact avec la presse - Documents fournis par la plateforme.*

- Niveau 3 : Développer le réseau de partenaires : Diffuser l'information auprès des structures para-communales ou actives sur le territoire de l'existence et la possibilité de partenariat avec la Plateforme.

*Fournir une liste des organismes à la plateforme, missives à celles-ci, organisation d'une réunion d'information avec les structures du tissu associatif et non marchand.*

- Niveau 4 : Accueillir un jeune en Service Citoyen : Créer une à plusieurs missions et accueillir un jeune en Service Citoyen.

Un acte d'adhésion ainsi qu'une convention doivent être approuvés et signés et prévoit plusieurs engagements communaux, à savoir :

- la commune devra devenir membre effectif (participation aux AG) ou adhérent (pas de participation aux AG) et assumer la cotisation annuelle de 50 € ;
- promouvoir le service citoyen auprès des services internes et les mettre en contact avec la plateforme ;
- autoriser la plateforme à mettre en ligne les fiches "missions" ainsi que mentionner la commune sur leur site ;
- informer les services internes et para-communaux de leur engagement dans la définition de la mission et pour l'accueil du jeune.

Lors de l'accueil du jeune, une convention de volontariat tripartite est rédigée.

La plateforme s'engage, quant à elle, à corédiger la fiche mission avec le service interne, publier celle-ci, fournir tous les documents nécessaires pour le jeune, former le tuteur communal.

- Niveau 5 : Soutenir financièrement/logistiquement : la commune s'engage à soutenir l'expansion du Service citoyen avec un soutien logistique tel que :
  - 500 € pour le financement de tee-shirt,
  - 1.500 € pour le financement d'une ou plusieurs journées de formation
  - 6.000 € pour le financement de l'entièreté des coûts de prise en charge d'un jeune
  - aide financière d'appui d'un montant libre

Considérant que notre commune a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen :

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent de l'expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que « la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels & interculturels au sein de la commune et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale. »

DECIDE :

1. De signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune de Dour à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge ;
2. De s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir : créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil moyennant une cotisation annuelle de 50€ et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,  
(s) Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre,  
(s) Carlo DI ANTONIO

Pour extrait certifié conforme délivré le 20 septembre 2023

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,